***Les enjeux de la formation préparatoire à l’examen du permis de conduire, déroulement et conditions de passage aux épreuves***

Les enjeux de la formation

Un automobiliste doit avoir des connaissances.

 Elles portent sur :

- La réglementation routière, présentée comme une sorte de contrat raisonnable, que les usagers des voies publiques doivent respecter, dans leur propre intérêt, pour que la circulation soit sûre.

 - Les capacités des conducteurs à connaître leurs limites, affectées par diverses causes, notamment la fatigue et l’intoxication alcoolique et médicamenteuse. - Les autres usagers, afin de connaître les particularités de leurs comportements et de comprendre l’aspect social de la conduite.

- Les routes et leur environnement, pour pouvoir s’adapter avec le minimum de risques aux diverses conditions de la circulation. - L’insécurité routière et sur les principaux facteurs d’accidents, afin que chacun comprenne quels sont les risques qu’il encourt et ce qu’il peut faire pour les diminuer.

 L’automobiliste doit acquérir et développer des automatismes, des habitudes et des savoir-faire. Il doit pouvoir détecter rapidement les indices formels et informels, et grâce à cela il doit pouvoir anticiper.

 Il doit être capable de prendre des décisions utiles et d’agir pour supprimer ou diminuer ces risques. Il s’agit également d’une éducation à la formation qui permettra de développer chez l’automobiliste des attitudes favorables à la sécurité.

Au-delà du plaisir de conduire, l’utilisation d’une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs.

Le permis de conduire est un outil indispensable, surtout lorsqu’on vit dans des villes peu desservies par les transports en communs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un faible risque de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

 L’objectif général est d’amener tout automobiliste débutant à la maitrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l’équipe pédagogique saura vous guider.

 ***Déroulement de la formation***

 Une évaluation sera faite. Elle permettra de faire un bilan objectif de vos performances et de faciliter l’estimation de vos aptitudes. La formation théorique pourra être suivie par des entraînements sur DVD tests, des cours avec un enseignant, par internet avec le code en ligne et avec le livre de code. La formation pratique sera réalisée conformément aux différents objectifs des 4 grandes compétences du programme de formation REMC.

Après acquisition des différents objectifs, des examens blancs permettront d’apprécier votre niveau vis-à-vis de l’examen et de faire un dernier bilan de vos compétences réalisé par rapport à la grille d’évaluation du permis de conduire.

 ***Conditions de passage aux épreuves théoriques et pratiques***

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l’établissement se chargera de vous inscrire à une session d’examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 heures de conduite pour les élèves en boite mécanique et de 13 heures de conduite pour les élèves en boite automatique, un examen blanc favorable, et validation des 4 compétences de formation pour l’épreuve pratique.

Pour la catégorie AAC, l’élève doit être âgé au minimum de 17 ans, avoir réalisé au minimum 1 an en conduite accompagnée et avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Pour les catégories B et conduite supervisée, il doit être âgé au minimum de 17 ans.

 ***Déroulement des épreuves***

Épreuve théorique

 Pour pouvoir se présenter à l’examen pratique, le candidat doit passer l’épreuve théorique du code, sauf si :

 - Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ;

 - Il est titulaire d’un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

L’épreuve théorique générale est d’une durée approximative de 30 minutes.

La date d’examen pourra être choisie parmi celles proposées par les différents centres organisateurs. Muni d’une convocation et de sa pièce d’identité en cours de validité, l’élève pourra se présenter au centre examinateur.

 Dans la salle vous serez installés à une table avec une tablette et des écouteurs.

 Vous serez guidés pour l’utilisation du matériel et répondrez aux questions sur la tablette.

Pour un résultat favorable, l’élève devra obtenir au moins 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées.

. Épreuve pratique

L’ épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Elle est évaluée par un expert, l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

 Le jour de l’épreuve, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d’une autorisation d’enseigner en cours de validité accompagne les candidats à l’épreuve pratique d’examen du permis de conduire.

 Documents :

Il sera demandé une pièce d’identité en cours de validité et le livret d’apprentissage pour les élèves ayant suivi la formation en conduite accompagnée. L’expert vérifiera le livret pour s’assurer que le candidat a fait au moins un an de conduite accompagnée.

Le jour de l’examen, l’épreuve vous est présentée individuellement par l’expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

 • réaliser un parcours en agglomération, hors agglomération (nationale/4 voies)

 • suivre un itinéraire précisé par l’expert de manière autonome pendant environ cinq minutes

• réaliser une manœuvre en marche arrière ou un freinage pour un arrêt de précision • procéder à la vérification d’un élément technique à l’intérieur ou à l’extérieur du véhicule dès que cette dernière sera remise en place suite au report lié à la crise sanitaire ; répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours

• appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s’appliquant aux élèves conducteurs ;

• adapter votre conduite dans un souci d’économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;

• faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

 L’évaluation réalisée par l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité

. À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

 Le Certificat d’Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable.

 En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l’ordre en attendant votre permis de conduire.

 Ce document est valable 4 mois maximum.

 En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.